

Brevet sportif national.

Numéro d'inventaire : 2012.01905

Type de document : diplôme

Période de création : 2e quart 20e siècle

Date de création : 1941

Inscriptions :

- ex-libris : avec

Description : Diplôme imprimé sur papier, inscriptions manuscrites à l'encre bleue.

Jaunissement et piqûres.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 170 mm

Notes : Brevet Sportif National féminin de 2ème échelon décerné par le secrétariat d'état à l'Instruction publique, commissariat général à l'éducation générale et aux sports à une élève de 16 ans le 12 juillet 1941 au Havre. Le Brevet Sportif National est, sous le régime de Vichy, l'équivalent du Brevet sportif populaire, à une période où de nombreux efforts sont destinés à développer l'éducation physique féminine. Cette élève a obtenu, la même année, un Certificat d'aptitude professionnelle Couture (2012.01902) ainsi qu'un Brevet d'enseignement industriel Couture (2012.01901) et l'année suivante un Certificat d'aptitude professionnelle Arts ménagers (2012.01903). Elle s'est ensuite diplômée en Haute-Couture auprès de l'Académie parisienne de coupe (2012.01904) et a occupé les fonctions de Maître Auxiliaire de Couture du 15 février 1955 au 13 juillet 1956 au Centre Public d'Apprentissage "Mont-Joly" au Havre.

Mots-clés : Diplômes professionnels

Éducation physique et sportive

Filière : Post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Le Havre

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

ill. en coul.

Lieux : Seine-Maritime, Le Havre

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
A L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
A L'ÉDUCATION GÉNÉRALE
ET AUX SPORTS

BREVET SPORTIF NATIONAL

(Règlement provisoire)

ANNÉE 1941

M. elle Caproni Yvette a satisfait aux épreuves du
BREVET SPORTIF NATIONAL

(masculin ⁽¹⁾)

(féminin ⁽²⁾)

2 • échelon

organisé par L'Université

le 12 Juillet à Le Havre

Signature de l'Organisateur :

G. Beauville

(1) Biffer la mention inutile.

Le présent certificat devra être joint à la licence chaque fois que cette dernière sera présentée.

Partie à remettre au titulaire